



Judo Club Stroossen a.s.b.l.

Fiche d'inscription 2020/2021 Judo

Nom, Prénom: _____

Langues parlées:
(entourer les langues préférentielles) _____

Date de naissance: _____

Lieu de naissance: _____

Nationalité: _____

Adresse: _____

CP & Lieu: _____

Matricule: _____

N° téléphone: _____

E-Mail: _____

Date du premier entraînement: _____

A été rendu attentif au judo par : _____

Remarque(s): (p. ex. allergie) _____

Par sa signature, le demandeur déclare avoir lu et accepté le règlement de l'a.s.b.l. Judo Club Stroossen (pages 2 et 3).

Signature : _____



Règlement 2020/2021

Tenue de sport

Les élèves peuvent participer en Jogging aux premiers entraînements. Pour la suite, le port d'un kimono avec une ceinture de la couleur du grade de l'élève est obligatoire. Les élèves sont obligés à amener des chaussons pour le déplacement en dehors du tatami.

Inscription

Les élèves sont admis à partir de 3 ans.

La remise du formulaire d'inscription engage l'élève ou son représentant légal au respect du présent règlement. L'inscription se fait pour une durée minimum d'une année et est à considérer comme contrat.

Inscription en cours de l'année : Les inscriptions en cours de l'année scolaire feront l'objet d'une facturation calculée au prorata des leçons suivies durant la période de cours.

Au cas où vous décidez de ne plus suivre les cours, permettez-nous une meilleure organisation en nous informant de votre décision soit par écrit soit par courriel (judoclubstroossen@gmail.com).

Obligation et périodicité de l'examen Médico-sportif

L'examen médico-sportif est prescrit:

1. avant la première délivrance de chaque licence de compétition à partir de l'année au cours de laquelle le sportif atteint l'âge de 7 ans;
2. pour tout titulaire d'une licence de compétition pendant l'année de calendrier au cours de laquelle il atteint l'âge de 12, 15, 20, 30, 40, 45 et 50 ans.
3. La périodicité prévue au point 2 ci-avant n'est pas requise, si le dernier examen obligatoire a eu lieu moins de douze mois avant la prochaine échéance périodique. Dans cette hypothèse, le sportif est dispensé de la prochaine échéance périodique.

Tarifs des cours

- Les cours sont payables par virement bancaire. Après inscription, une facture vous sera envoyée par courriel. Pour tout nouveau membre, les quatre premiers cours sont offerts !
- Cotisations : cf. page 3
- Pour des raisons d'assurance, les élèves du Judo Club Stroossen recevront un passeport sportif et une licence de la (FLAM). Les licenciés du club ont pris connaissance des statuts et règlements de la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (www.flam.lu) et s'engagent à les respecter.

Exclusion

Le Judo Club Stroossen se réserve le droit d'exclusion d'un élève en cas de non-respect des locaux et du règlement.

Droit à l'image

L'élève (ou son représentant légal) autorise le Judo Club Stroossen à utiliser et publier les photos sur lesquelles il peut apparaître dans le cadre des activités du club.

Divers

En cas d'empêchement de plusieurs semaines, veuillez nous informer par téléphone ou courriel.
Le Club restera fermé pendant les vacances scolaires et les jours fériés officiels sauf décision de l'entraîneur.

Des bijoux, montres, manger, boissons, chewing gum, chaussures, ne sont pas autorisés sur le tatami.
La responsabilité du club ne pourra pas être engendrée en dehors de la salle de judo.

Horaires

Les MARDIS avec Tom SCHMIT, Aurélie DESSI et Benedikt GEBHARD :

16h00 - 16h45 : Débutants 3-5 ans (« bébé-judo »)
17h00 - 18h15 : Confirmés 6-9 ans
18h30 - 20h00 : Confirmés 10-15 ans

Les MERCREDIS avec Franz KOFLER et Benedikt GEBHARD :

17h00 - 18h10 : Débutants 6-9 ans
18h15 - 19h45 : Débutants 10-14 ans
20h00 - 21h30 : Adolescents (à.p. de 15 ans) et Adultes (tous niveaux)

Les JEUDIS avec Tom SCHMIT :

17h00 - 18h15 : Confirmés 6-9 ans
18h30 - 20h00 : Confirmés 10-15 ans

Les VENDREDIS avec Franz KOFLER, Timo WENZEL et Benedikt GEBHARD :

17h00 - 18h10 : Débutants 6-9 ans
18h15 - 19h45 : Débutants 10-14 ans
20h00 - 21h30 : Adolescents (à.p. de 15 ans) et Adultes (tous niveaux)





Cotisations 2020-2021

1) Janvier - Décembre :

a. Membre actif :	180,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 220,00 €
i. 2 ^e enfant :	140,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 180,00 €
ii. 3 ^e enfant :	100,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 140,00 €
b. Membre non actif :	60,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 100,00 €
c. Membre comité :	0,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 40,00 €
d. Entraîneur :	0,00 € + 0,00 € (vignette FLAM) = 0,00 €

2) Nouveaux membres : Mai - Décembre (2 trimestres) :

a. Membre actif :	120,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 160,00 €
i. 2 ^e enfant :	100,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 140,00 €
ii. 3 ^e enfant :	80,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 120,00 €
b. Membre non actif :	40,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 80,00 €
c. Membre comité :	0,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 40,00 €
d. Entraîneur :	0,00 € + 0,00 € (vignette FLAM) = 0,00 €

3) Nouveaux membres : Septembre - Décembre (1 trimestre) :

a. Membre actif :	60,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 100,00 €
i. 2 ^e enfant :	40,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 80,00 €
ii. 3 ^e enfant :	20,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 60,00 €
b. Membre non actif :	20,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 60,00 €
c. Membre comité :	0,00 € + 40,00 € (vignette FLAM) = 40,00 €
d. Entraîneur :	0,00 € + 0,00 € (vignette FLAM) = 0,00 €

4) Frais supplémentaires :

a. Émission du premier passeport (frais uniques)	= 25,00€
b. Passage de grade (ceinture et diplôme inclus)	= 15,00€